



PREFECTURE DE LA MOSELLE  
SOUS-PREFECTURE DE FORBACH - BOULAY-Moselle

COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
(CSS)

-----

**BASSIN INDUSTRIEL DE SAINT AVOLD NORD**

-----

**8 mars 2022**

-----

Salle des fêtes de Carling

## SOMMAIRE

1. Accueil / introduction
2. Approbation du compte rendu de la réunion CSS du 4 juin 2019
3. Désignation du président
4. Renouvellement des représentants des membres de la CSS
5. Proposition d'évolution sur la constitution de la CSS
6. Bilans 2019-2020 des industriels – Points marquants 2021 – Perspectives 2022
  - Arkema France
  - TotalEnergies Pétrochemichals France (TEPF)
  - Protelor
  - SNF SAS
  - Metex Noovista
  - Ursa
  - GazelEnergie
7. Bilan 2019 - 2020 – 2021 de l'inspection
8. Projets d'autres industriels de la plateforme
  - Afyren Neoxy
  - Quaron
  - GazelEnergie

**Annexe** : Liste des participants

## **1. Accueil / introduction**

Monsieur le sous-préfet souhaite la bienvenue aux membres et se présente comme nouveau sous-préfet de Forbach-Boulay-Moselle. Il participe pour la première fois à cette réunion qui ne s'est pas produite depuis longtemps. Pour que les échanges soient constructifs, M. le sous-préfet propose que les présentations de chacun des industriels soient aussi synthétiques, claires et brèves que possible. Compte tenu du nombre de participants et pour le bon déroulement de la réunion, il suggère que les personnes devant et souhaitant prendre la parole se signalent en levant la main et se présentent au préalable.

M. le sous-préfet remercie Monsieur le maire de Carling pour la mise à disposition de cette salle.

M. le maire de Carling souhaite la bienvenue à tous les membres de la CSS et une bonne séance de travail qui devrait reprendre un rythme normal.

## **2. Approbation du compte rendu de la réunion CSS du 4 juin 2019**

Monsieur le sous-préfet demande si les membres ont des remarques concernant le compte rendu de la CSS du 04/06/2019. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

## **3. Désignation du président**

M. le sous-préfet propose, selon une tradition non écrite, d'assumer à nouveau le rôle de la présidence de la commission. En l'absence d'opposition à cette proposition et en l'absence d'autre candidat, M. le sous-préfet est désigné président de la commission.

Avant de donner la parole à M. Courty de la DREAL, M. le sous-préfet indique que cette CSS prend une envergure qui rend son exercice un peu compliqué. La question se pose collectivement sur le périmètre accordé à cette réunion. Il souhaite que cette réunion puisse se terminer à 12h30 ayant une autre obligation auprès de M. le préfet ainsi que M. Courty également.

## **4. Renouvellement des représentants des membres de la CSS**

M. Courty est ravi de revoir les membres de cette commission après cette suspension forcée et espère revenir à une périodicité plus régulière.

Le renouvellement des membres et la composition des membres du bureau ont été actés par arrêtés préfectoraux du 17/10/2019. Ces arrêtés, toujours en vigueur, fixent nominativement les participants à cette commission et nomment les membres de son bureau. Les membres du bureau sont les représentants de chacun des collèges qui composent cette CSS et son rôle essentiel est la détermination et l'élaboration de l'ordre du jour de ces réunions.

Pour l'information de la commission, un membre du collège « Riverains », M. Meyer, a quitté la région. C'était un habitant de Carling. Afin de remplacer le membre démissionnaire, M. Courty sollicite les maires qui connaîtraient des riverains éventuellement intéressés.

(Post-réunion : un mail a été envoyé à l'attention des maires des communes limitrophes (L'Hôpital et Carling), réponses attendues).

La commission locale de l'eau (CLE) a fait une demande le 07/03/2022 pour participer à la commission. Elle est chargée de l'élaboration et de l'animation du SAGE qui est un document de cadrage lié à la protection de l'eau sur le secteur. Le président du SAGE est présent aujourd'hui à cette commission. M. Courty propose aux membres que la CLE soit invitée aux réunions pour éventuellement intervenir et réfléchir sur les enjeux liés à l'eau qui est son champ de compétence. Aucune objection à cette proposition, la CLE sera invitée aux prochaines réunions de la CSS.

## **5. Proposition d'évolution sur la constitution de la CSS**

M. Courty présente l'histoire de la commission et la proposition d'évolution (cf. présentation transmise par messagerie).

M. Johann, représentant du ministère allemand sarrois, remercie pour les invitations des années passées. Il a entendu la proposition d'évolution de la CSS et comprend les arguments. Une grande importance est donnée aux entreprises seveso haut mais les impacts environnementaux des autres entreprises ne seront plus intégralement présentés (air, eau, nuisances olfactives). Il émet quelques réserves de se limiter uniquement aux entreprises seveso haut et de ne pas tenir compte des autres aspects. Il ne veut pas qu'il y ait un manque de transparence sur les autres évènements. Il est important de présenter les autres sujets pour répondre aux interrogations des riverains, des institutions, des structures sarroises et des évolutions (positives de la plateforme). Il souhaiterait que cela soit présenté lors de la CSS sous une forme à définir, par exemple un rapport écrit avec une préférence en faveur de la présence de ces autres acteurs notamment lors d'impacts environnementaux.

M. le sous-préfet entend la remarque formulée. Il est pour la transparence des activités de la plateforme et a toujours veillé à ce que les échanges puissent répondre aux attentes des riverains. Il y a ici une sensibilité particulière de par l'aspect transfrontalier. Il faut trouver un compromis entre ce qu'imposent les textes, la pratique actuelle et les futures réunions. Il comprend le besoin d'informations des activités des sites autres que seveso haut. La question est sur la forme. L'enjeu est d'éviter des réunions trop longues avec beaucoup d'intervenants. Pour les entreprises autres que seveso haut, un point sur les évolutions d'activités pourrait être élaboré au travers d'un document synthétique et à la demande des membres du bureau de la CSS, l'industriel pourrait être invité pour répondre aux questions.

M. Courty de la DREAL précise que le socle premier concerne les sites seveso haut mais que d'autres industriels de la plateforme pourraient être invités. Il note le souhait légitime de disposer des informations des établissements susceptibles de générer des nuisances ou des impacts environnementaux. Il note également la proposition de disposer de rapports écrits et de disposer de ces éléments avant la réunion. Cela permettrait de répondre à la demande du ministère allemand et des riverains.

M. Johann considère que c'est une très bonne proposition de disposer des informations et en cas de questions particulières soulevées (en matière d'évolutions ou de problèmes) d'inviter l'entreprise concernée à se présenter et répondre aux questions lors de la réunion de CSS. Cela répondrait au souci de ne pas trop renforcer la séance et limiter le périmètre de la CSS.

M. Courty conclut sur l'accord des membres de la CSS sur cette orientation.

## **6. Bilans 2019-2020 des industriels – Points marquants 2021 – Perspectives 2022**

### **6.1 Arkema France**

Mme Lacour, responsable environnement et relations administration de la société Arkema sur la plateforme de Carling/Saint-Avold, présente les bilans, points marquants et perspectives pour la société Arkema (cf. présentation transmise par messagerie).

M. Bonnetier, professeur de chimie et représentant l'ADELPA, association de l'environnement sans lien avec l'écologie politique, indique qu'il veut veiller à l'équilibre entre le développement économique et l'atteinte à l'environnement. Il fait quelques remarques sur les incidents évoqués qui ont engendré une pollution atmosphérique. Il s'est entretenu avec Mme Lacour sur ce sujet. Lors des opérations de maintenance qui nécessitent l'arrêt de la production chez Arkema, n'est-il pas possible de piéger les émissions odorantes (restants d'acrylate...) au lieu de les rejeter à l'air libre ? Le seuil olfactif étant très faible, les riverains les plus proches situés à une distance parfois de 500 m sont très impactés par ces odeurs piquantes et craignent pour leur santé avec ces phénomènes à répétition.

Il ajoute qu'on ne peut pas se référer aux données des capteurs de surveillance de la qualité de l'air d'ATMO Grand Est car ces analyseurs ne mesurent ni les acrylates et leurs dérivés ni les produits de la transformation chimique comme les composés organiques volatils (COV). Les mesures de SO<sub>2</sub> (dioxyde de soufre) et NOx (dioxydes d'azote) ne sont pas liées à ce type d'incident.

M. Gernolle, directeur de la société Arkema sur la plateforme de Carling/Saint-Avold, répond au 1<sup>er</sup> point. Lors d'un arrêt, il y a épuration des effluents atmosphériques. Les produits sont envoyés dans des bacs de stockage fermés puis lavés à plusieurs reprises de manière à rendre l'atmosphère la plus saine possible pour l'intervention du personnel et pour les personnes situées autour de la plateforme.

Mme Lacour complète sur la quantification des COV. Le suivi des COV permet de rendre compte des émissions d'acides acryliques, d'esters acryliques et d'heptane. Le seuil olfactif des produits et notamment d'acrylate d'éthyle qui avait généré le panache odorant est très bas. Beaucoup d'échanges ont eu lieu sur le sujet avec M. Bonnetier. A chaque arrêt, Arkema essaie de trouver d'autres méthodes et d'autres solutions pour réduire au maximum ces émissions de COV.

M. Johann revient sur l'évènement d'octobre 2019 qui a été très ressenti côté allemand, au-delà de la Sarre. Il souhaite remercier Arkema d'avoir répondu rapidement (réunions dès le lendemain et en février 2020) pour recréer de la confiance auprès des communes. La réunion de février 2020 a permis d'envisager une communication et des propositions très pertinentes dont certaines doivent être mises en place : création d'un numéro fixe pour les représentants du ministère de l'environnement pour s'informer sur les faits, création d'un numéro pour les citoyens pour appeler en cas de nuisances. Ce numéro vert existe mais pose problème car ce numéro est injoignable depuis l'Allemagne. Il souhaite parler d'une proposition du parlement et demande s'il est possible d'avoir sur le site internet de la plateforme et des industriels une communication sur l'état des installations (par exemple : feu vert quand tout se passe bien, signaler des plaintes...). C'est important pour les riverains allemands mais également français.

M. le sous-préfet prend note de ces propositions et propose une réunion technique spécifique avec les industriels et les services de l'État. Il s'engage à veiller à ce que cette réunion technique soit organisée pour permettre de clarifier ces questions et propositions.

## **6.2 TotalEnergie Pétrochemicals France**

Mme Leroy, responsable environnement et relations administration de la société TEPF sur la plateforme de Carling/Saint-Avold, présente les bilans, points marquants et perspectives pour la société TEPF (cf. présentation transmise par messagerie).

M. Bonnetier indique que le capteur de la station qui mesure la qualité de l'air à L'Hôpital ne fonctionne plus depuis octobre dernier. Quand il était en service, il signalait à plusieurs reprises des dépassements du seuil de styrène (100 µg/m<sup>3</sup>). Il n'existe pas de norme environnementale pour cette molécule contrairement à la norme existant dans l'industrie au niveau des travailleurs. Il demande comment expliquer cette répétition de pollution nocturne relativement importante.

(Post-réunion : en réponse à M. Bonnetier, Mme Le Gall précise : Les seuils styrène qui génèrent des alertes auprès de l'industriel sont de 43 µg/m<sup>3</sup> et de 85 µg/m<sup>3</sup> (et non pas 100 µg/m<sup>3</sup>). Il n'existe pas de seuils réglementaires pour le styrène dans l'atmosphère. Pour les travailleurs, la valeur moyenne d'exposition est de 100 mg/m<sup>3</sup> (soit près de 1000 fois plus que les seuils qui génèrent des alertes sur le site de Carling)).

Mme Le Gall, représentante d'ATMO Grand Est, répond qu'effectivement le capteur d'ATMO Grand Est n'est plus en fonctionnement depuis septembre/octobre 2021. Des travaux sont en cours ainsi que des discussions avec TEPF et Chemesis. Elle indique que lors de pics de styrène, le rôle d'ATMO Grand Est est limité à alerter TEPF de la détection du styrène par les capteurs dédiés et que ce n'est pas à ATMO Grand Est d'expliquer les pics.

M. le sous-préfet attache de l'importance à régler ce problème. Si le capteur dysfonctionne : soit il est remplacé soit il ne sert à rien.

Mme Leroy indique que le capteur ATMO Grand Est est hors service. TEPF a mis en service un capteur neuf. Les données sont bien enregistrées et permettent de déclencher les alertes styrène si nécessaire. Le système de mesure est donc opérationnel. Cependant il n'y a plus de remontée d'informations auprès d'ATMO Grand Est et donc de communication sur leur site internet. Depuis la mise en service du nouveau capteur, il n'y a pas eu de déclenchement d'alerte. Il peut y avoir des enregistrements de pics de mesures à l'étalonnage qui ne sont pas liés aux émissions. TEPF peut l'expliquer sans souci.

M. Lusson, président du GECNAL qui est une association de la protection de la biodiversité, fait part d'une remarque plutôt qu'une question. Les engagements de TEPF sur la biodiversité lui permettent de rebondir sur les attentes de la population par rapport à l'environnement. La CSS doit prendre en compte les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement, à savoir la pollution, les déchets mais aussi la protection de la nature et du paysage. Au-delà des déchets, de la qualité de l'air, relativement bien suivis, il y a un souci d'intégration paysagère de la plateforme. La RN33 qui va de l'autoroute à la commune de L'Hôpital est fortement dégradée. L'exemple de TEPF en matière environnementale est intéressant : entretenir des espaces verts sans consommation d'énergie fossile. Il aimerait aussi la rénovation de certains bâtiments. Les collectivités se sont engagées dans des projets d'amélioration. Il souhaiterait un cadre de réflexion et de l'argent mis sur la biodiversité et le cadre de vie afin que les riverains aient un cadre de vie agréable autour de la plateforme. Il propose les compétences de l'association pour aider sur la biodiversité.

M. le sous-préfet note que c'est une remarque pour l'avenir et partagée par tous.

M. le maire de L'Hôpital souhaite rebondir sur la question posée par M. Bonnetier et la réponse apportée par ATMO Grand Est sur les prises de mesures situées à côté de la mairie de L'Hôpital. Un courrier a été envoyé à ATMO Grand Est, il y a un mois environ, pour demander les résultats des trois derniers mois. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée. Il rappelle qu'ATMO Grand Est est financé à hauteur de 33 % par l'État et 33 % par les collectivités soit 19 centimes par habitant. Il est en droit et en devoir d'avoir les remontées d'informations. Les maires de Carling et L'Hôpital souhaitent que les capteurs restent en place et fonctionnent.

(Information post réunion : une réponse a été envoyée par ATMO Grand Est à M. le maire de L'Hôpital le 11 avril 2022).

M. le sous-préfet répond qu' ATMO Grand Est en a pris bonne note.

M. Bonnetier indique que la mesure de la pollution de l'air sur le site de Carling est très insuffisante, il y a deux capteurs dont un qui ne fonctionne plus. Il a signalé ces faits au directeur d'ATMO Grand Est qui lui a répondu :

- qu'il est possible de mettre en œuvre des campagnes de mesures temporaires pour suivre ou évaluer la pollution de certaines substances chimiques (comme le butadiène, le propanediol, l'acide butyrique, les acrylates). C'est à la DREAL d'en faire la demande ;
- qu'une évaluation des niveaux de butadiène a été réalisée en 2021, cette étude en cours de traitement a rencontré quelques difficultés techniques en termes de prélèvement et ne couvre pas toute l'année, les résultats sont en attente ;
- qu'il est possible de mettre en place des campagnes de signalement d'odeurs. C'est à la DREAL d'en faire la demande ;
- que les centrales thermiques alimentées à la biomasse ne sont pas forcément moins polluantes que celles alimentées au charbon. Par unité d'énergie produite (unité kW), la combustion du charbon émet plus de dioxyde de soufre et de métaux lourds que la combustion biomasse mais à l'inverse les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont davantage émis par la combustion de la biomasse ;
- qu'ATMO Grand Est se propose de suivre sur un an en 2023 les deux polluants : PM 2,5 et HAP ;
- que des investigations complémentaires ou recherche d'autres molécules nécessitent la recherche de financements complémentaires.

M. Bonnetier demande si les industriels concernés ne pourraient pas y participer.

M. Courty souhaite apporter deux éléments de réponse.

Le premier élément concerne la surveillance environnementale autour de la plateforme qui est réglementée. En fonction des flux émis, la réglementation prévoit explicitement la mise en œuvre d'une surveillance ou non. Cette surveillance au regard des flux qui sont émis par les établissements ici présents est actée dans les arrêtés préfectoraux des installations.

Le second point est un élément d'appréciation et de contexte. La plateforme a beaucoup évolué, les émissions atmosphériques ne sont plus celles émises lorsque la cokerie fonctionnait. Toute appréciation d'une situation doit être regardée de manière proportionnelle. Les activités industrielles génèrent des impacts potentiels et la surveillance de ces impacts doit être à la mesure et à la proportion des émissions et des conséquences sanitaires. Il donne pour exemple la chaudière biomasse, projet porté par GazelEnergie, qui va se substituer à une activité s'arrêtant prochainement. La puissance thermique actuelle est de 1 500 MW à comparer à la nouvelle installation de combustion de 20 MW.

### **6.3 Protelor**

M. Martin, directeur du site Protelor sur la plateforme de Carling/Saint-Avold, présente les bilans, points marquants et perspectives pour la société Protelor (cf. présentation transmise par messagerie).

Pas de question posée par les membres de la CSS.

### **6.4 SNF**

M. Chevalier, responsable sûreté, sécurité environnement de la société SNF, présente les bilans, points marquants et perspectives pour la société SNF (cf. présentation transmise par messagerie).

M. Johann demande si les modifications concernant le projet « papier » présenté par la société nécessitent une enquête publique.

M. Courty répond que cette modification est substantielle avec enquête publique et le territoire allemand sera concerné en fonction des communes et du rayon d'affichage.

Mme Colbus, inspecteur de la DREAL, ajoute qu'il n'y a à ce jour aucune information de l'exploitant sur le projet. Les éléments sur les activités et les rubriques sont attendus, éléments qui permettront de fixer le rayon d'affichage pour l'enquête publique.

M. le sous-préfet ajoute que la durée de l'enquête publique pour le territoire allemand sera prolongée si nécessaire.

### **6.5 Metex Noovista**

M. Ladiré, responsable QHSE de la société Metex Novista sur la plateforme de Carling/Saint-Avold, présente les bilans, points marquants et perspectives pour la société Metex Noovista qui a démarré en avril 2021 (cf. présentation transmise par messagerie).

Suite à la pollution olfactive de mai et décembre 2021 qui a beaucoup impacté les riverains, M. Bonnetier relève que l'incident ne provenait pas de processus de fabrication mais de la station de traitement industriel des effluents aqueux qui se situe en aval de la production. Il demande quelle était la nature de ces effluents et quelles étaient les molécules responsables de ces odeurs. Il demande également si la station de traitement final construite à l'origine pour éliminer les effluents aqueux issus de la chimie du pétrole est en mesure de traiter avec efficacité ceux venant de la chimie verte.

M. Lusson évoque le rejet d'effluents aqueux dans les ovoïdes de la plateforme. Il demande s'il y a toujours de l'eau claire qui est mélangée dans les eaux industrielles ou si elles vont directement à la station d'épuration sans passer par les ovoïdes.

Mme Lacour explique qu'il y a sur la plateforme deux grands réseaux (ovoïde nord et ovoïde sud) qui collectent les effluents appelés eaux propres (pas fortement chargées en matière organique). Ces effluents vont directement à la station de traitement final pour y être traités. Les effluents chargés en composés organiques, azotés et phosphorés vont vers la station de traitement biologique puis à la station de traitement final. Ces ovoïdes ont été conçus dans les années 1950 pour récupérer les eaux pluviales même s'il y a bien des réseaux séparatifs sur les sites. Il n'y a aucun rejet d'eaux pluviales et d'eaux industrielles direct au milieu naturel sans passage préalable à la station de traitement final. Dans le cadre du grand contrat CIEC avec l'agence de l'eau et TEPP, des études sont menées pour savoir ce que l'on peut faire avec ces eaux pluviales.

## **6.6 Ursa**

Mme Greppi, responsable QHSE de la société Ursa à Saint-Avold, présente les bilans, points marquants et perspectives pour la société Ursa (cf. présentation transmise par messagerie).

Pas de question posée par les membres de la CSS.

## **6.7 GazelEnergie**

M. Bernard responsable QHSE de la société GazelEnergie à Saint-Avold, présente les bilans, points marquants et perspectives pour la société GazelEnergie (cf. présentation transmise par messagerie).

Pas de question posée par les membres de la CSS.

## **7 Bilan 2019 - 2020 – 2021 de l'inspection**

Mesdames Brennetot et Colbus, inspectrices de l'environnement à l'unité départementale de la Moselle de la DREAL Grand Est, présentent le bilan de l'inspection pour les années 2019 à 2021 pour la DREAL (cf. présentation transmise par messagerie).

Par rapport au sujet évoqué sur les sites voisins de la plateforme et notamment avec le PPRT, M. le maire de Carling fait remarquer que des établissements devaient être sortis de la zone. Il cite particulièrement la société Outillage 57 qui a acheté un bâtiment sur la zone de l'Europort mais le transfert ne s'est jamais réalisé.

M. Courty répond que le PPRT (plan de prévention des risques technologiques) avait vocation à réguler les conséquences en termes de risques sur les voisins des activités exercées sur la plateforme. Ce PPRT n'a pas fait l'objet de mesures d'expropriation comme pour le PPRT de Sarralbe (INEOS) mais uniquement des mesures de délaissement. Les personnes ou les établissements comme Outillage 57 soumis à délaissement n'étaient donc pas dans l'obligation de quitter leur implantation, mais peuvent demander le délaissement. Dans ce cas, le délaissement est co-financé.

M. le sous-préfet fait remarquer que la question posée par M. Bonnetier sur les nuisances olfactives de la société Metex n'a pas eu de réponse.

M. Courty ajoute que M. Bonnetier a posé deux questions sur la présentation de la société Metex, une question a eu réponse par Mme Lacour en lien avec les rejets aqueux et la question relative aux nuisances olfactives qui n'a pas eu effectivement de réponse.

M. Ladiré explique que suite à un problème de pompe, les effluents aqueux qui sont arrivés à la station d'épuration du site avant d'aller à la station de traitement biologique d'Arkema ont stagné et ont fermenté ce qui a généré des odeurs. Ces odeurs n'étaient pas liées au procédé.



## **8 Projets d'autres industriels de la plateforme**

### **8.1 Afyren Neoxy**

M. Marquant, directeur du site, présente les différentes étapes de la construction à la mise en service de l'usine Afyren Neoxy à Saint-Avoid. Les travaux ont débuté fin août 2020. La réception a démarré au dernier trimestre 2021 et la mise en service fin premier trimestre 2022. Les embauches depuis décembre 2019 étaient au nombre de 48 personnes avec une cible à fin 2022 de 60 personnes.

M. Bonnetier indique que les associations se réjouissent de la réindustrialisation de cette plateforme. Le territoire est bien sinistré économiquement mais également du point de vue environnemental après 150 années d'exploitation minière. La CSS est un lieu d'échanges où il faut parler vrai sans agressivité. Ce dispositif industriel de production d'acides carboxyliques bio-ressourcés est une première en France et il n'y a aucun retour sur un éventuel impact sur l'environnement.

En lisant les différents documents de l'enquête publique, l'ARS (agence régionale de santé) signale que le risque sanitaire d'inhalation a été considéré pour un riverain (enfant ou adulte) comme acceptable. Comment faut-il interpréter le terme acceptable ?

La présence dans les émissions des substances odorantes, notamment d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) à l'odeur caractéristique d'œuf pourri posera problème. C'est l'un des gaz les plus odorants à l'état de traces comme le sont les acrylates. Un dispositif de piégeage de ce gaz a-t-il ou sera-t-il créé ? Des mesures en continu des émissions de cette molécule sont-elles prévues ?

Il convient de prendre également en compte l'association des odeurs émises par cette nouvelle activité avec d'autres odeurs désagréables sur la plateforme. Selon certaines publications, il pourrait y avoir un synergisme des différents polluants générés.

Il serait souhaitable que soient publiés les taux de rejet en sortie de cheminée sur des périodes assez courtes afin de mettre en évidence une éventuelle pollution aiguë qui ne devra pas être noyée sur une moyenne annuelle.

M. Marquant répond que les questions de M. Bonnetier ont été relevées lors de l'enquête publique et également par la MRAe (mission régionale de l'autorité environnementale). Les réponses officielles ont été apportées et sont disponibles sur le site de la préfecture. Tout le procédé d'Afyren Neoxy a été testé par un groupe d'experts et Afyren se base sur le rapport d'experts pour dire que c'est sans danger et totalement fiable.

Concernant le H<sub>2</sub>S, les cuves d'Afyren qui pourraient en émettre respirent au travers d'un oxydeur thermique. Tout est brûlé. Parallèlement, Afyren a déployé tout un système de capteurs pour détecter les fuites et des procédures existent si jamais il y avait détection de fuite.

Concernant le terme d'acceptable relevé par M. Bonnetier, Mme Robert de l'ARS répond que c'est le terme employé de manière courante. Pour situer le niveau de risque sanitaire par rapport aux seuils habituellement rencontrés, il existe deux types d'effets : les effets sans seuil et les effets à seuil. L'étude a été menée : pour les effets sans seuil, on arrive à un excès de risque 306 fois inférieur au seuil dit acceptable et pour les effets à seuil, le quotient de danger est 270 fois moins élevé que la valeur 1. On est très en-deça des valeurs limites pour les deux types d'effets qui feraient considérer le risque comme inacceptable.

### **8.2 Quaron**

M. Rey, directeur QHSE, présente le projet d'implantation de Quaron sur la plateforme et est accompagné de M. Masquelier, pressenti comme le futur directeur du site. Une présentation a déjà été faite lors de la CSS de 2019. Quaron est un distributeur de produits chimiques (achat, stockage sur site, reconditionnement et livraison). Le projet a été déposé en septembre 2020, redéposé en septembre 2021 suite à un certain nombre d'observations formulées par les autorités. La phase

d'examen est en cours. Il espère une enquête publique dans les prochains mois où seront associées toutes les personnes qui doivent être associées y compris les parties frontalières allemandes.

M. le maire de L'Hôpital ajoute qu'il ne faut pas oublier l'intégration paysagère et notamment le mur qui se trouve le long de la rue de Sarrelouis, promesse qui lui avait été faite.

M. Rey confirme que cet élément est bien intégré et pris en compte. Des représentations avec des vues intégrées (bardage bois, mesures pour cacher certaines activités) seront présentes dans le cadre du dossier qui sera soumis à enquête publique.

### **8.3 GazelEnergie Génération**

M. Arnoux, responsable du développement de la transformation du site de la centrale Emile Huchet, présente les différents projets portés par GazelEnergie. La nouvelle stratégie est de devenir un acteur de la transition énergétique. 80 ha disponibles vont s'ouvrir aux consommateurs d'énergie verte avec l'aide de Chemosis et des acteurs locaux. Le label « site clé-en-main » a été obtenu pour 8 ha. Pour dynamiser la plateforme, GazelEnergie va investir dans les utilités vertes (hydrogène, biomasse, gaz vert...) et maximiser l'économie circulaire industrielle (valoriser différemment les déchets industriels et des collectivités). Il présente les différents projets : chaudière biomasse EHB, arrivée d'un nouvel industriel (CIRCA), mise en place d'une station de traitement des eaux (en cours de discussion avec la DREAL et l'agence de l'eau), Hydrogène Emil'Hy en 2 phases, une ferme de batteries et des fermes photovoltaïques à des endroits non industrialisables.

M. Johann n'a pas de question mais propose que les exploitants présentent leurs procédures en Sarre avant l'enquête publique (au ministère de l'environnement et riverains pour Völklingen, à la commission environnementale du parlement sarrois), les frais de traduction seront financés. Il serait heureux que les entreprises saisissent cette opportunité.

M. le sous-préfet est tout à fait favorable à cette initiative par souci de transparence, dire ce que l'on fait, comment et dans quels délais. A l'inverse, la France serait intéressée par ce type de présentations par les industriels allemands. Une telle démarche d'information a déjà été faite par Afyren Neoxy pour les projets à venir.

M. Bernard, responsable HQSE de GazelEnergie, tient à rassurer le représentant du ministère allemand. La communication envers les entités allemandes est prévue et la traduction a été faite. Ils attendaient la présente réunion de la CSS. Les documents seront transmis dès demain.

Au-delà de la transmission des documents, M. le sous-préfet insiste sur le fait d'aller, à la demande de nos voisins, expliquer et commenter les documents transmis pour assurer une bonne communication et partage d'informations.

M. le maire de Diesen s'interroge sur les conséquences liées à l'arrêt de la tranche 6. Il est en discussion depuis deux ans avec le directeur du site et d'autres services (DREAL, préfecture, SAGE...) et demande ce qui va être fait pour le ruisseau Diesenbach.

M. Bernard a noté l'attente des riverains de Diesen. La centrale fournit les 2/3 du débit du ruisseau. Les projets seront moins générateurs de rejets aqueux mais ils travaillent actuellement, dans le cadre de la station de traitement des effluents, à regrouper les rejets. Il est compliqué de s'engager sur le niveau de rejet qui résultera de ce projet. Cela ne sera pas celui de la centrale. Il y aura des rejets traités à des niveaux largement inférieurs.

M. le sous-préfet répond qu'une réponse claire aujourd'hui n'est pas jouable. Il y aura sûrement moins de débit demain qu'aujourd'hui et la période transitoire n'est pas réglée pour autant. Il a à cœur d'aider à résoudre cette situation qui est belle et bien prise en compte et se déplacera à Diesen.

M. Lusson indique que Quaron et Metex avaient consulté l'association pour avoir un avis sur les projets et il aimerait que GazelEnergie invite l'association afin de proposer et donner des idées en termes d'intégration du site dans son environnement. Il rebondit également par rapport au rejet sur

Diesen, le sujet va bien au-delà du site GazelEnergie. Il y a trop d'eau par endroit et c'est plutôt à l'État de prendre des engagements.

M. Bonnetier indique qu'ils se réjouissent de la réindustrialisation de ce site industriel mais s'inquiètent de l'installation d'une centrale biomasse. La pollution émise n'est pas forcément une question de taille mais de niveaux d'émission dans le temps. Ils ne sont pas contre les centrales biomasses mais contre la combustion de bois, générant des émissions de HAP. Elles peuvent fonctionner avec d'autres déchets moins polluants tels que les déchets agricoles par exemple.

Il rappelle que le plan France relance est articulé sur 3 priorités (cohésion sociale, compétitivité et l'écologie). Il demande comment seront lavés ou filtrés les rejets de la centrale biomasse ? Il souhaite une station permanente de suivi de HAP. Les professionnels de santé demandent l'arrêt de la centrale de combustion biomasse à Strasbourg.

Il fait une remarque à titre personnel par rapport à la pose de la première pierre par la ministre avant l'enquête publique qui relève d'un manque de respect pour les riverains et montre avant tout que l'enquête publique ne sert qu'à mettre les riverains devant le fait accompli.

M. le sous-préfet répond que déposer une première pierre signifie que des garanties ont été données et sont d'ores et déjà prises. Il invite la société GazelEnergie à répondre sur les filtres des cheminées.

M. Arnoux indique que la consultation des constructeurs est en cours et les techniques de traitement dépendent des technologies. Ils seront classés IED donc il y aura un niveau de rejet faible. Tous ces éléments pourront être débattus pendant l'enquête publique.

M. le sous-préfet précise qu'il y aura un contrôle précis par la DREAL.

M. Damm, représentant des salariés de GazelEnergie, ajoute que la ministre est venue, par la pose symbolique de la première pierre, appuyer la reconversion et rassurer les jeunes salariés qui vont perdre leur emploi.

Il propose qu'avant les enquêtes publiques, des réunions ciblées puissent être réalisées. Une action d'information vers le public est nécessaire. Il est membre d'une commission de dialogue social au niveau européen. Une des pistes sur lesquelles cette commission travaille est l'acceptabilité des projets industriels. Il est important que GazelEnergie et les autres industriels expliquent ce qu'ils font.

M. le sous-préfet est favorable par souci d'apaisement et de transparence à la communication. L'État ne prendra cependant pas d'initiatives pour contraindre les exploitants à communiquer.

M. Arnoux confirme que des opérations de communication très denses sont faites dans la presse. L'ADELP a été reçue à plusieurs reprises. Ils sont dans le processus de préparation de l'enquête publique.

Monsieur le sous-préfet remercie les entreprises, les intervenants. En réduisant le champ de cette réunion, il en tire comme message la possibilité de se concentrer sur certains sujets. Il remercie le représentant du ministère allemand, les interprètes et tous les membres de la commission.

La séance est close à 12H45.

Le président  
Sous-préfet de Forbach-Boulay-Moselle

Bruno Charlot



Liste des participants

**BASSIN INDUSTRIEL DE SAINT AVOLD NORD**

Réunion CSS du 8 mars 2022

<b>COLLEGE ADMINISTRATION</b>		
<b>PREFECTURE</b>	M. le SOUS-PREFET de Forbach Boulay-Moselle	Présent
	Mme ZABBADI Yasmina	Présente
<b>SIDPC</b>	Mme MATTLIN Myriam M. MIGNOT Jonathan seront présents (mail du 07/03/22)	Présents
<b>SDIS</b>	M. NOEL Damien M. PAVOINE Corentin seront présents (mail du 08/03/22)	Présents
<b>DREAL</b>	M. COURTY Maxime Mme BERHO Florence	Présents
	Mme BRENNETOT Marie-Claire Mme COLBUS Sophie	Présents
<b>DDETS</b>	Mme LABOURE Annouk mail du 08/03/22	Excusée
<b>ARS</b>	Mme ROBERT Hélène sera présente (mail du 28/02/22)	Présente
<b>DDT</b>	M. MESSADIA Mustapha	Présent
<b>COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>		
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	M. SCHULER Emmanuel	Présent

<b>COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE</b>	M. COSCARELLA Salvatore, président	Présent
<b>Mairie de CARLING</b>	M. ADIER Gaston, maire	Présent
<b>Mairie de DIESEN</b>	M. WALKOWIAK Gabriel, maire	Présent
<b>Mairie de L'HÔPITAL</b>	M. SCHULER Emmanuel M. WENG Philippe, conseiller municipal seront présents (mail du 24/02/22)	Présents
<b>CLE du SAGE du Bassin Houiller</b>	M. WENG Philippe mail du 07/03/22)	Présent
<b>Mairie de SAINT-AVOLD</b>	M. le maire ou son représentant	Absent
<b>Mairie de PORCELETTE</b>	M. le maire ou son représentant	Absent
<b>Mairie de HOMBURG-HAUT</b>	M. MULLER Laurent sera présent (mail du 24/02/22)	Absent
<b>Mairie de CREUTZWALD</b>	M. WOZNIAK Jean-Luc, maire sera présent (mail du 22/02/22)	Présent
<b>Mairie de LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD</b>	M. le maire ou son représentant	Présent
<b>Mairie de FREYMING-MERLEBACH</b>	M. FRIEDRICH Marc, adjoint au maire sera présent (mail du 28/02/22)	Présent
<b>COLLEGE "EXPLOITANT"</b>		
<b>Société ARKEMA</b>	M. GERNOLLE Lionel Mme LACOUR-TEITGEN Françoise	Présents
<b>Société PROTELOR</b>	M. MARTIN Alain M. RENARD François	Présents
<b>Société SNF</b>	M. CHAUDRON Pascal M. CHEVALIER Christophe seront présents (mail du 22/02/22)	Présents
<b>Société TOTALENERGIES PETROCHEMICALS FRANCE</b>	Mme LOIGEROT Corinne Mme LEROY Nathalie M. TESTUT Sébastien seront présents (mail du 07/03/22)	Présents

<b>Société GAZELENERGIES GENERALE</b>	M. LENGART Philippe M. BERNARD Christophe M. ARNOUX Antonin M. KNOLL Stéphane	Présents
<b>Société URSA</b>	Mme GREPPI Sandra sera présente (mail du 07/03/22)	Présente
<b>Société METEX-NOOVISTA</b>	M. LADIRE Arnaud M. SERIS Jean-Louis seront présents (mail du 21/02/22)	Présents
<b>COLLEGE "SALARIES"</b>		
<b>Société ARKEMA</b>	M. ROCCHETTI Anthony, rapporteur CSST sera présent (mail du 01/03/22)	Présent
<b>Société PROTELOR</b>	M. SALOME Jérôme	Absent
<b>Société SNF</b>	M. BECKERICH Thierry sera présent (mail du 22/02/22)	Présent
<b>Société TOTALENERGIES PETROCHEMICALS FRANCE</b>	M. ZINGRAFF Frédéric sera présent (mail du 23/02/22)	Présent
<b>Société GAZELENERGIES GENERALE</b>	M. DAMM Jean-Pierre sera présent (mail du 23/02/22)	Présent
<b>Société URSA</b>	M. NICOLIC Michel sera présent (mail du 07/03/22)	Présent
<b>COLLEGE "RIVERAINS"</b>		
<b>ADELP</b>	M. BONNETIER Jean-Marie sera présent (mail du 21/02/22)	Présent
<b>LNE</b>	M. AUBERTIN Gérard suppléé par M. KUHN Jean-Marie (appel téléphonique du 25/02/22)	Présent
<b>GECNAL</b>	M. LUSSON Jean-Baptiste sera présent (mail du 07/03/22)	Présent
<b>ATMO GRAND EST</b>	Mme LE GALL Anne-Christine sera présente (mail du 22/02/22)	Présente
<b>RIVERAIN</b>	M. MEYER Denis est démissionnaire suite à un déménagement en Dordogne (mail du 23/02/22)	Excusé

<b>Ministerium für Umwelt und Verbraucherschutz, Land de SARRE</b>	M. Dr JOHANN André M. FINKLER Björn seront présents (mail du 04/03/2022)	Présent Excusé
<b>Ministerium für Inneres Bauen und Sport "Protection Civile" Land de SARRE</b>	M. SCHRÖDER Uwe	Absent
<b>Stadt VÖLKLINGEN</b>	Mme SCHISLER Joëlle Mme MAAS Manuela seront présentes (mail du 02/03/22)	Présente Présente
<b>Stadt GROßROSSELN</b>	M. PASTORELLO Giacomo sera présent (mail du 25/02/22) Excusé (mail du 07/03/22)	Excusé
<b>HORS COLLEGE</b>		
<b>Société AFYREN NEOXY</b>	M. SAINT-DONAT Jean M. MARQUANT Olivier seront présents (mail du 21/02/22)	Présents
<b>Société QUARON</b>	M. REY Rodolphe M. MASQUELIER Louis seront présents (mails du 21/02/22 et 07/03/22)	Présents
<b>TRADUCTEURS BENDER &amp; PARTNER</b>	Mme BENDER Monique Mme MOULIN Nina seront présentes (mail du 04/03/22)	Présentes
<b>Secrétariat DREAL</b>	Mme STEIB Hélène	Présente

